



recensement agricole 2010

Les cultures légumières en Lorraine

Des petites structures en légumes de plein champ

Avec 300 ha en 2010, la culture de légumes est très peu présente en Lorraine. Même si elle augmente de 6% depuis 2000, la surface de la région est encore bien inférieure à celle des autres régions françaises similaires. Les exploitations sont souvent petites, avec des productions de plein champ. Cette production est également présente dans des structures de cultures ou d'élevage.

Elle est concentrée autour de certaines zones urbaines ou dans des secteurs de tradition maraîchère. Les producteurs lorrains répondent aux attentes des consommateurs avec une part importante vendue en circuit court ou en agriculture biologique.

C'est un secteur qui emploie également beaucoup de salariés.

Autant d'arguments pour favoriser son développement dans la région.

Les cultures légumières (légumes frais, fraises) représentent 306 ha en Lorraine ; les légumes secs (80 ha) et les pommes de terre (380 ha) complètent cette production mais ne seront pas étudiés par la suite.

La majorité des légumes est cultivée en plein champ (parcelles en plein air ou sous abris bas) et la plupart de ces producteurs ont moins de 50 ares de légu-

mes de plein champ bien que quelques exploitations en cultivent plus de 10 ha. Les surfaces contractualisées avec une conserverie sont inexistantes. Les surfaces en serres sont beaucoup moins importantes et la plupart du temps associées au plein champ. Les serres chauffées sont encore moins nombreuses puisque seuls 5 producteurs ont plus de 50 ares de serres chauffées.

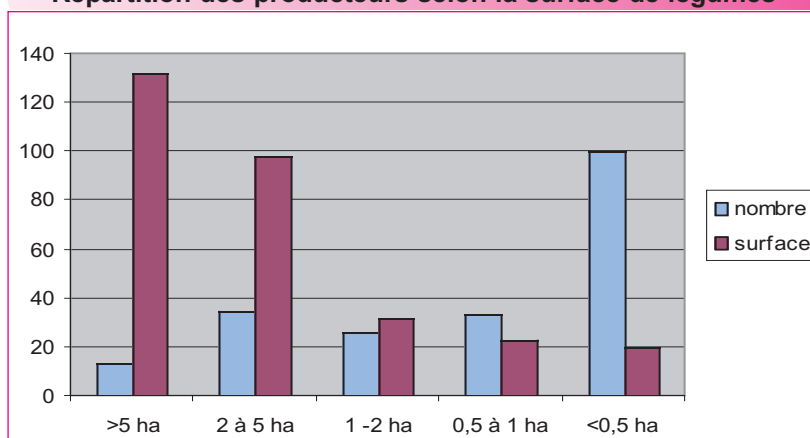
Surface de légumes selon les systèmes de production

	nombre d'unités	surface en ha	surface moyenne en ha
plein champ	203	269	1,3
serre chauffée	23	23	1,0
serre non chauffée	93	14	0,2

Source : Agreste - DRAAF Lorraine Recensement agricole 2010

Tous systèmes de production confondus, 50 exploitations de plus de 2 ha représentent une part importante (75 %) de la surface de légumes.

Répartition des producteurs selon la surface de légumes



Source : Agreste - DRAAF Lorraine Recensement agricole 2010

Evolution et localisation :

Après une baisse importante de 1988 à 2000, le nombre de producteurs se maintient à 200 exploitations environ. Par contre, la surface augmente de 6 % mais sans retrouver le niveau de 1988 (417 ha). Pourtant, on constate depuis 2000 des créations récentes comme le montre l'année moyenne d'installation

(1998) en maraîchage, alors qu'elle est de 1990 dans les systèmes culture-élevage. La moitié des producteurs spécialisés en maraîchage se sont installés depuis 2000 mais souvent sur de faibles surfaces. Souvent âgés de plus de 35 ans, peu ont bénéficié des aides à l'installation.



Malgré cette évolution positive, la Lorraine se place parmi les dernières régions de France en surface de légumes. C'est à la fois dû à l'absence de production sous contrat avec une conserverie et à la très faible surface dédiée à la vente de proximité.

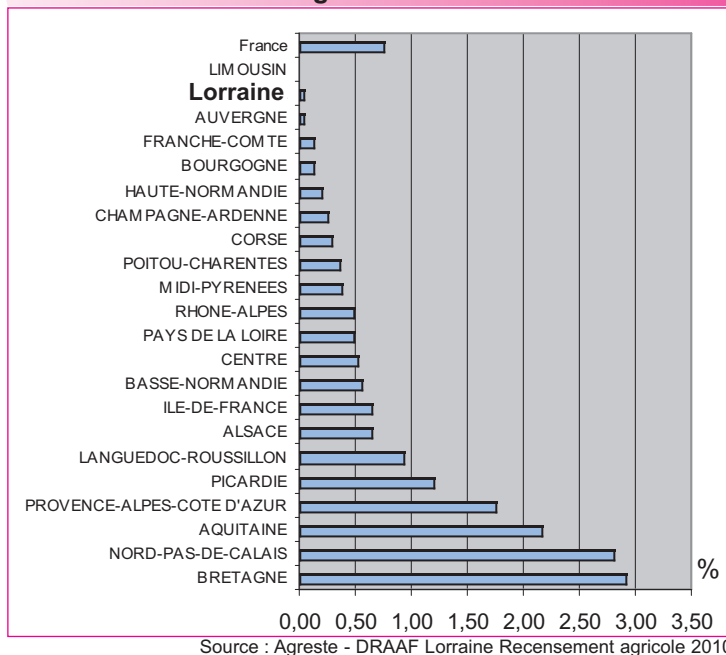
Formation en maraîchage :

2 possibilités en Lorraine :

- EPL de Courcelles-Chaussy :
Formation continue pour adultes (BPREA)
Durée 1 an

- EHP Roville-aux-Chênes :
Formation scolaire Bac Pro
Durée 3 ans

Part des légumes dans la SAU

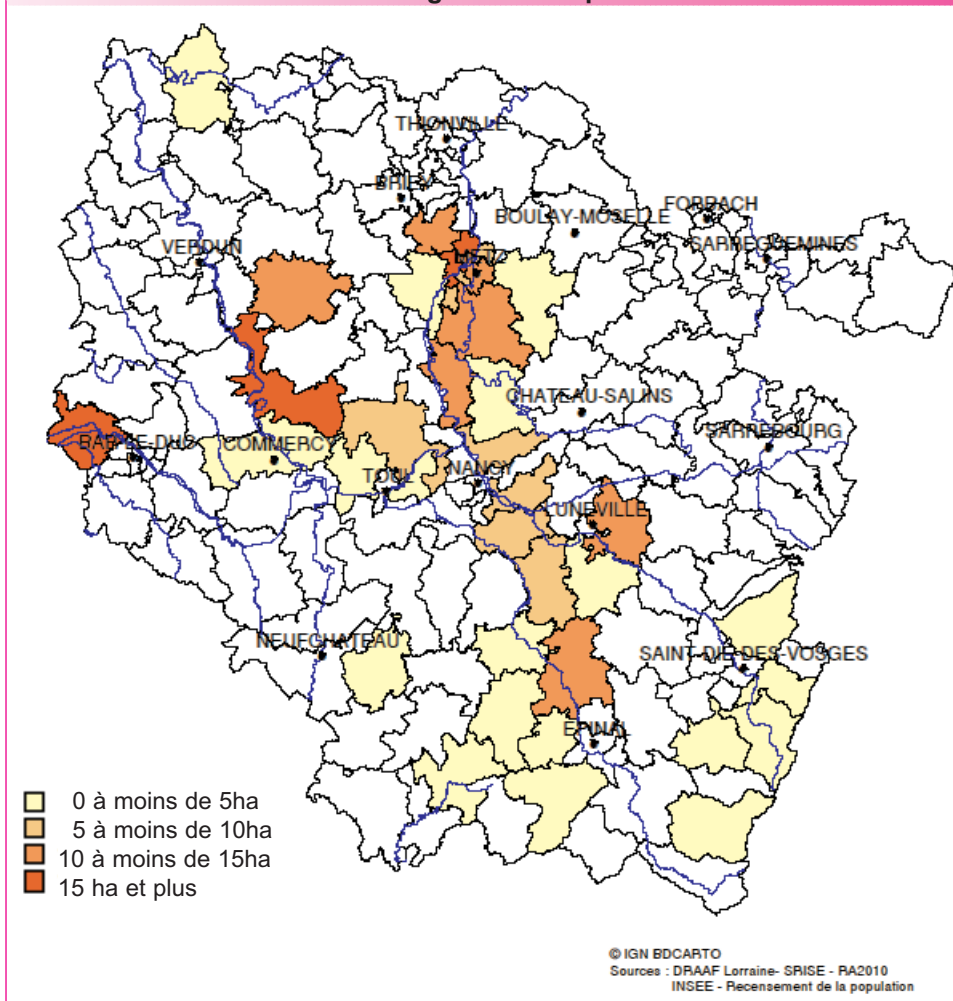


La production est actuellement concentrée le long de la Moselle de Metz à Epinal, secteurs à forte population et sols propices, complété par quelques ceintures vertes de villes ou des zones de tradition maraîchère.

département	surface de légumes en ha	nombre
Meurthe-et-Moselle	82,40	59
Meuse	70,47	30
Moselle	102,29	57
Vosges	50,96	60
Total	306,12	206

Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensement agricole 2010

Surfaces en légumes frais par canton



Des légumes avec d'autres productions

Les exploitations spécialisées en légumes représentent 31 % des surfaces de cette production. Les légumes sont aussi présents dans des exploitations de fleurs, mais avec des surfaces plus petites, et également associés à des cultures ou à de l'élevage.

Les exploitations orientées cultures ont une surface moyenne légèrement supérieure, avec certains légumes plus présents: oignon, mais doux, carotte, potiron, chou, fraise, petit pois.

Les producteurs de fruits ont surtout des fraises pour compléter leur gamme de produits

Les légumes secs et pomme de terre n'ont pas été pris en compte dans cette étude car ils se trouvent presque exclusivement produits sur des exploitations de grandes cultures.

Entre 2000 et 2010, l'augmentation de surface constatée est due au développement des légumes dans quelques structures de polyculture élevage alors que la surface des exploitations maraîchères baisse de 10 %.

Une main-d'oeuvre salariée importante et en augmentation

En 2010, les exploitations spécialisées en légumes, emploient un équivalent de 290 personnes, une part très faible de l'emploi total agricole (18 400). Mais, ramenée à la surface, ce secteur est fort employeur de main-d'oeuvre avec 1 personne pour 0,5 ha au lieu de 62 ha pour l'ensemble des exploitations. De plus, alors que l'emploi agricole a baissé depuis 2000, il augmente dans ces exploitations (272 personnes en 2000).

Cette production se caractérise aussi par une part de l'emploi salarié plus importante que ce soit sous forme de permanents ou de saisonniers : au total les salariés représentent plus de 60 % de l'emploi contre 15 % dans les autres exploitations.

Avec 22 %, la part des femmes des chefs d'exploitants est identique à la moyenne. Par contre, la proportion de femmes chez les salariés permanents est nettement plus importante : 32 % au lieu de 20 %.

Surface de légumes selon la spécialisation de l'exploitation

orientation	Surface de légumes en ha	Nombre d'exploitations	part dans la surface en légumes	surface moyenne en légumes en ha
culture	53,08	19	17 %	2,8
culture-élevage	103,28	68	34 %	1,5
fleurs	46,25	51	15 %	0,9
fruits	9,26	20	3 %	0,5
légumes	94,25	48	31 %	2,0
Total	306,12	206	100 %	1,5

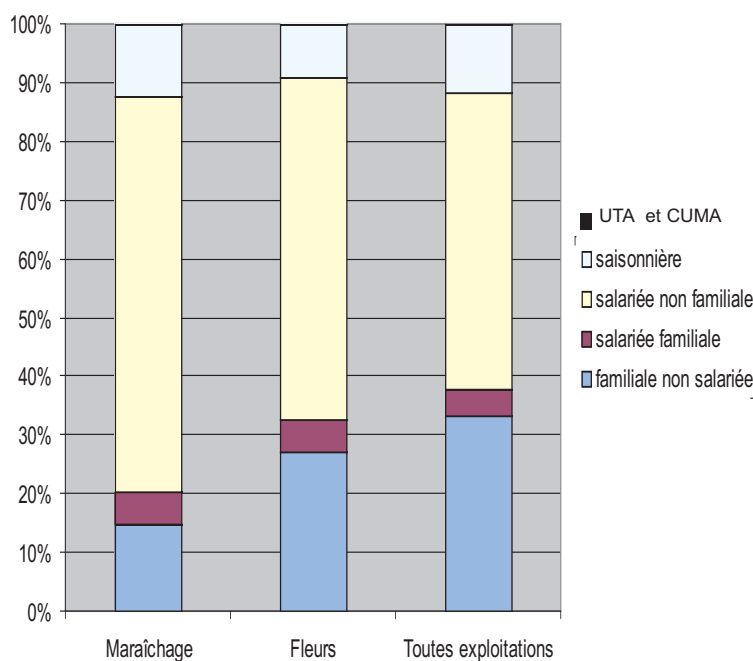
Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensement agricole 2010



orientation	évolution 2010/2000 de la surface en légumes (ha)
culture-élevage	+ 31,86
fleurs	- 3,53
fruits	+ 3,79
légumes	- 14,23
	+ 17,89

Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensements agricoles

Répartition de la main d'oeuvre selon la spécialisation de l'exploitation (en UTA)



Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensement agricole 2010

L'importance des circuits courts

La vente par les circuits courts est une spécificité des producteurs de légumes puisque, 83 % d'entre eux y font appel (13 % pour l'ensemble des exploitations lorraines). L'absence de structures collectives de commercialisation en Lorraine amplifie ce mode par rapport à la moyenne française de 55%.

Les circuits courts représentent pour un maraîcher sur deux la moitié ou plus de son chiffre d'affaires. Malgré l'effet bénéfique de cette vente directe sur le revenu, la situation financière de ces exploitations reste très préoccupante.

Les circuits courts sont présents dans tous les départements mais encore plus marqués en Moselle et Vosges puisque les unités pratiquant ce mode de commercialisation correspondent à 95 % de la surface en légumes, contre 90 % en Lorraine et 25 % au niveau national.

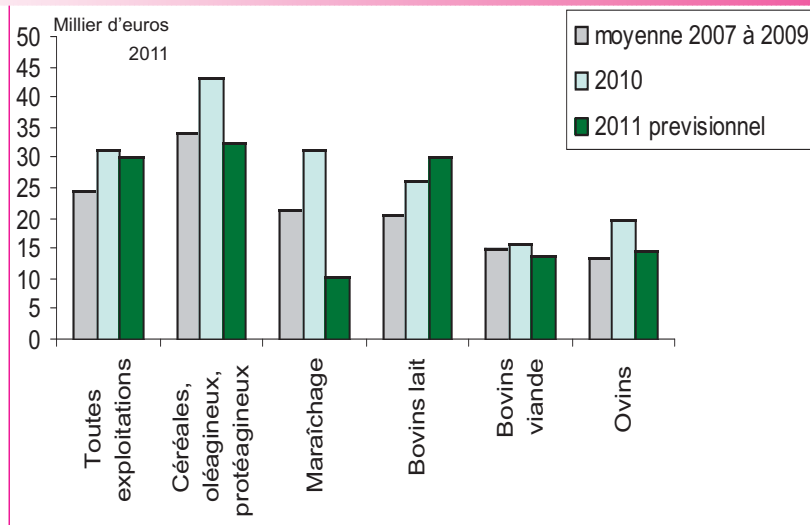
La vente à la ferme est le dispositif le plus utilisé bien que la vente sur les marchés soit également très présente à proximité des villes.

Cependant, les types de commercialisation sont multiples : 34 % ont un seul mode (le plus souvent lors de la vente à la ferme), 41 % en activent deux et 25 % au moins trois.

La vente par le biais d'une autre entité juridique est très marginale.

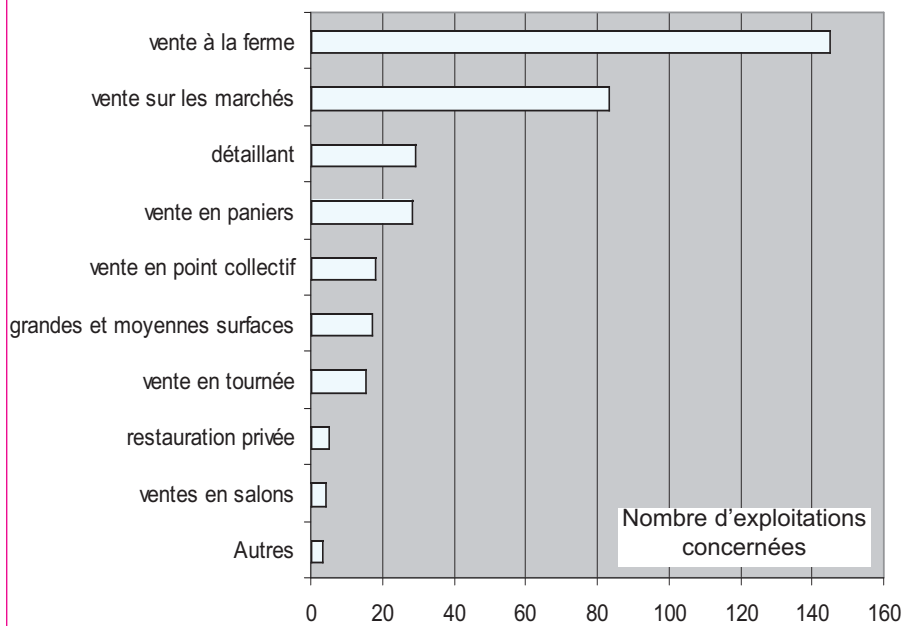
Au niveau des signes de qualité, l'agriculture biologique est plus présente en maraîchage que dans les autres productions : 28 % des producteurs de légumes ont choisi ce mode alors que le taux n'est que de 3 % pour l'ensemble des producteurs. La taille moyenne de ces exploitations Bio n'est pas différente des autres exploitations de maraîchage.

Résultat courant avant impôts moyen par actif non salarié en valeur 2011



Source : SSP - Agreste - Rica et comptes nationaux par catégorie d'exploitations

Répartition des modes de vente en circuit court



Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensement agricole 2010

Quel avenir ?

L'analyse de la succession (auprès des plus de 50 ans) nécessite de séparer les producteurs spécialisés en légumes. En effet, pour la totalité des exploitations ayant un chef de plus de 50 ans et faisant des légumes, 75 % ne savent pas qui va reprendre, mais pour les producteurs spécialisés en légumes, ce taux s'élève à 92 %. Le poids moins fort de la main-d'œuvre familiale ainsi que l'incertitude sur l'avenir des terres en zone urbaine peuvent expliquer cette situation.

Faites votre marché en Lorraine

Surfaces développées de légumes en 2010

	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Surf.	Nb exp.	Surf.	Nb exp.	Surf.	Nb exp.	Surf.	Nb exp.	Surf.	Nb exp.
AIL	53	9	81	8	130	19	32	9	296	45
AUBERGINE	37	19	21	8	57	18	39	21	154	66
BETTE	84	18	6	6	18	11	57	18	165	53
BETTERAVE ROUGE	167	22	95	14	141	26	108	27	511	89
BROCOLIS	61	11	15	4	108	13	54	14	238	42
CAROTTE	446	34	732	17	524	40	678	40	2 380	131
CELERI BRANCHE	13	9	5	3	22	6	18	7	58	25
CELERI RAVE	109	21	113	11	167	19	200	22	589	73
CHOU BLANC	92	18	111	12	111	22	164	23	478	75
CHOU DE BRUXELLES	33	12	62	8	99	15	76	18	270	53
CHOU A CHOUROUTE	4	3	32	3	32	6	121	10	189	22
CHOU FLEUR	58	12	144	7	119	18	89	20	410	57
CHOU VERT	45	14	125	13	136	23	126	21	432	71
AUTRES CHOUX	23	9	55	6	113	16	93	16	284	47
COURGETTE SOUS SERRE	91	10	4	3	19	4	27	11	141	28
COURGETTE EN PLEIN AIR	236	32	45	12	478	37	115	31	874	112
ECHALOTE	153	25	72	12	174	29	93	24	492	90
EPINARD	118	22	48	9	140	23	137	24	443	78
FENOUIL	16	10	4	4	29	9	35	12	84	35
FRAISE SOUS SERRE	80	8	10	3	110	6	7	3	207	20
FRAISE PLEIN AIR	1 506	25	524	9	665	23	113	14	2 808	71
HARICOT DEMI-SEC	11	7	5	4	52	9	32	14	100	34
HARICOT VERT	164	32	148	15	278	36	338	41	928	124
MAIS DOUX	28	6	19	4	38	4	35	9	120	23
NAVET	356	29	233	14	207	29	296	29	1 092	101
OIGNON BLANC	135	14	9	6	148	24	46	13	338	57
OIGNON DE PAYS	157	9	22	5	136	10	133	15	448	39
AUTRES OIGNONS	36	7	62	4	38	6	5	3	141	20
PETITS POIS	100	20	29	8	293	25	133	23	555	76
PLANTS DE LEGUMES	112	14	43	9	60	13	110	15	325	51
POIREAU	219	27	309	18	331	35	338	36	1 197	116
POIVRON	41	18	19	8	124	20	33	18	217	64
POTIRON	382	29	96	15	824	30	327	27	1 629	101
RADIS	306	30	55	11	296	27	112	27	769	95
RAIFORT	14	10	20	4	37	12	44	11	115	37
SALADE - CHICOREE	155	13	167	9	244	24	106	16	672	62
SALADE - LAITUE	370	25	643	15	2 849	36	345	37	4 207	113
SALADE MACHE	121	21	24	9	255	27	147	22	547	79
AUTRES TOMATES	416	33	80	10	112	15	202	33	810	91
TOMATES DE PLEIN AIR	308	14	21	5	89	13	27	7	445	39
AUTRES LEGUMES	485	14	32	6	996	10	225	23	1 738	53

Surf.: surface en ares
100 ares = 1 ha

	Lorraine	
	Surf.	Nb exp.
ARTICHAUT	23	10
ASPERGE	1 991	15
CHOU CHINOIS	56	16
CONCOMBRE	3 867	106
FEVE	74	19
FLAGEOLET	23	10
HARICOT COCO	24	9
MELON SOUS SERRE	76	16
OIGNON DE COULEUR	1 736	80
AUTRES SALADES	2 232	69
TOMATE EN GRAPPE	158	32

La règle du secret statistique ne permet pas de donner les chiffres départementaux de ces productions



Source : Agreste - DRAAF Lorraine - Recensement agricole 2010

Définitions

■ Actifs agricoles- Unités de Travail Annuel (UTA)

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail régulier sur l'exploitation.

Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Pluriactivité

Un **pluriactif** est une personne (exploitant, conjoint ou autre membre de la famille) ayant une activité régulière sur l'exploitation et déclarant exercer une profession principale ou une activité secondaire non agricole.

■ Dimension des exploitations

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en «**moyennes et grandes exploitations**», quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en «**grandes exploitations**» quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ Les **légumes** pris en compte dans l'étude sont les légumes frais, fraises et melons. Les pommes de terre sont considérées comme des cultures industrielles. Les légumes pour l'auto consommation sont classés dans la rubrique jardins familiaux.

■ Les **surfaces développées** sont comptées autant de fois qu'elles ont donné de productions légumières (à partir de nouveaux plants) au cours de la campagne agricole. Toutes les surfaces par espèce sont des surfaces développées. Les surfaces totales en légumes sont des surfaces physiques, non développées.

■ La **diversification des productions** rend difficile les comparaisons de taille d'exploitation. Aussi, chaque surface en production ou effectifs d'animaux est converti en production théorique par des coefficients. On obtient ainsi la production brute standard (PBS) qui constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subvention.

La PBS permet ensuite de classer les exploitations selon la spécialisation. Elle est spécialisée dans un domaine si la PBS de la production concernée dépasse deux tiers du total. Ainsi, les exploitations spécialisées en légumes (maraîchage) ont 2/3 de leur production dans cette production.

■ Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

■ Pour plus de détail sur les définitions : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/methodologie-718/>

■ Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - Draaf Lorraine